

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 29 septembre 2021

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusés : : **MM. Matthieu Blain – Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Les tirages au sort des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 31 octobre 2021 et du tour préliminaire du 22 octobre 2021 de la Coupe de l'Hérault Vétérans auront lieu le **mercredi 6 octobre 2021 à 14h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister, pass sanitaire obligatoire.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

ARSENAL CROIX ARGENT 1/PALAVAS CE 2

Du 3 octobre 2021

Est inversée

(Accord des clubs)

JACOU CLAPIERS FA 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1

OL MARAUSSAN BITER 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

LUNEL US 1/PUISSALICON MAGA 1

VILLEVEYRAC US 1/MIREVAL AS 1

Du 3 octobre 2021

Sont reportées au 17 octobre 2021

(4^e tour de Coupe de France)

Si les équipes se qualifient pour le 5^e tour du 17 octobre 2021, les matchs de Coupe de l'Hérault ci-dessus devront se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 20 octobre 2021. Les clubs qui reçoivent devront s'assurer de la conformité de l'éclairage des installations.

D5

⚽ Poule A

BASSES CEVENNES 1/ST MATHIEU AS 2

Du 26 septembre 2021

Est reportée au 17 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 2/ST THIBERY SC 3

Du 12 septembre 2021

Est reportée au 3 octobre 2021

(Intégration en championnat le 24 septembre 2021)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

BEZIERS A. S. 3/OL MARAUSSAN BITER 3

Du 24 septembre 2021

Est reportée au 5 novembre 2021

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 3/ALIGNAN AC 3

Du 24 septembre 2021

Est reportée au 5 novembre 2021

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

⚽ Poule E

ST JEAN VEDAS 4/ST MARTIN LONDRES US 2

Du 17 septembre 2021

Est reportée au 1^{er} octobre 2021

(Accord des clubs)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Mail d'engagement du club S.C. ST THIBERIEN du 24 septembre 2021 : l'équipe **ST THIBERY SC 3** intègre le championnat **D5 poule C**.

Mail d'engagement en Coupe de l'Hérault Seniors du club O. F. THEZAN ST GENIES du 19 septembre 2021 : la Commission ne peut répondre favorablement à la demande pour les motifs suivants :

Comme indiqué sur le mail adressé à tous les clubs le 9 juin 2021, les engagements Seniors et Vétérans en championnats et Coupes de l'Hérault devaient être validés via footclubs au plus tard le 18 juillet 2021 ; le club n'a pas pré-engagé l'équipe en Coupe de l'Hérault Seniors.

La liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors a été publiée sur le site internet du District le lundi 13 septembre 2021, laissant ainsi aux clubs retardataires un délai supplémentaire jusqu'à mercredi.

Le tirage au sort du 1^{er} tour (64^{èmes}) a été effectué mercredi 15 septembre 2021 à 14h.

Mail des clubs A.S. DE VALROS et ENT. S. CŒUR HERAULT du 29 septembre 2021 demandant le report de la rencontre Vétérans (C) du 15 octobre 2021 VALROS AS 1/CŒUR HERAULT ES 2 après le 15 novembre 2021 car le terrain est indisponible en raison de travaux d'ensemencement, (aucun arrêté municipal parvenu) et le club ENT. S. CŒUR HERAULT ne peut pas non plus accepter l'inversion de la rencontre, ayant lui-même obtenu l'accord des adversaires pour l'inversion de ses rencontres des 24 septembre et 8 octobre 2021.

La Commission ne peut répondre favorablement à la demande de report ; en revanche, l'A.S. DE VALROS à la possibilité de trouver un terrain de remplacement en se rapprochant des clubs voisins qui n'ont pas d'équipe vétérans engagée en championnat ou dont l'équipe vétérans joue à l'extérieur le 15 octobre 2021.

MONTARNAUD AS 2/GRAND ORB FOOT ES 1

50407.1 – D2 (B) du 26 septembre 2021

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

Les clubs ont depuis peu la possibilité de scanner les feuilles de match version papier via footclubs.

Rappel est fait ci-dessous des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles :

Article 10 Feuille de Match

e) Envoi de la feuille de match

L'original de la feuille de match « papier » est à adresser au secrétariat du District dans les 24 heures qui suivent le match (48 heures dans le cas d'un envoi groupé) par le club recevant ou le club organisateur si le match a lieu sur terrain neutre. Une copie de l'original de la feuille de match doit être conservée par le club recevant. Une amende, dont le montant est fixé par le Comité de Direction, sera infligée au club qui aura adressé la feuille hors délai. Dans le cas d'un envoi groupé de feuilles de match qui concerneraient la même journée et parviendraient hors délai, une seule amende sera appliquée. En cas de terrain impraticable, toute feuille adressée hors délai par le club recevant verra l'amende doublée. De plus, s'il est constaté que la feuille de match est systématiquement adressée hors délai, à la troisième récurrence, l'amende sera également doublée. Si, après rappel paru au Journal Officiel, la feuille de match ou à défaut sa copie, n'est pas parvenue au secrétariat du District, le club recevant sera déclaré battu par pénalité et une amende fixée par le Comité de Direction lui sera infligée.

Par conséquent, les paramétrages des compétitions Seniors et Vétérans ont été modifiés et les clubs ne sont plus habilités à scanner les feuilles de match via footclubs.

FORFAITS

MONTP MOSSON MASSANE 1

50586.1 – D4 (C) du 26 septembre 2021

Contre VIL. MAGUELONE 1

Courriel du 24 septembre 2021

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIASSOIS FCO 1

52156.1 – 64^e de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 3 octobre 2021

À M. PAILLADE MERCURE 1

Courriel du 27 septembre 2021

Amende : 28 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ATLAS PAILLADE 3

50587.1 – D4 (C) du 26 septembre 2021
À COURNONTERRAL 2

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe COURNONTERRAL 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ATLAS PAILLADE 3 avec amende de 40 € (forfait non notifié), pour en reporter le bénéfice à l'équipe COURNONTERRAL 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

B. CADUCEE S. 1

51983.1 – Vétérans (A) du 24 septembre 2021

THONGUE ET LIBRON FC 4

50922.1 – Vétérans (B) du 24 septembre 2021

THEZAN ST GENIES OF 3

50923.1 – Vétérans (B) du 24 septembre 2021
(scannée via footclubs)

VILL. BEZIERS FC 3

50924.1 – Vétérans (B) du 24 septembre 2021

ST THIBERY SC 4

50991.1 – Vétérans (C) du 24 septembre 2021
(scannée via footclubs)

BALARUC STADE 3

52042.1 1 – Vétérans (D) du 17 septembre 2021
(scannée via footclubs)

BALARUC STADE 3

52047.1 1 – Vétérans (D) du 24 septembre 2021
(scannée via footclubs)

LA PEYRADE OL 3

52046.1 – Vétérans (D) du 24 septembre 2021

MONTP MOSSON MASSANE 2

51204.1 – Vétérans (F) du 17 septembre 2021

ST JEAN VEDAS 5

51210.1 – Vétérans (F) du 24 septembre 2021

ST FELIX LODEZ OL 1

50811.1 – D5 (B) du 26 septembre 2021
(scannée via footclubs)

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par courrier par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 13 octobre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 6 octobre 2021 à 14h.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefevere